



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE :**

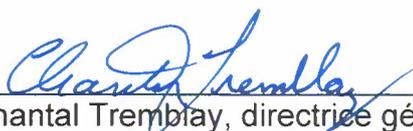
Le 12 janvier 2026, un avis de motion et le projet de règlement suivant fut présenté et a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil :

**RÈGLEMENT 2026-01 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es**

Que ce projet de règlement soit adopté par le conseil municipal de La Rédemption lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 février 2026 à 19h00 à l'endroit habituel, soit au 68 rue Soucy à La Rédemption.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau du soussigné, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

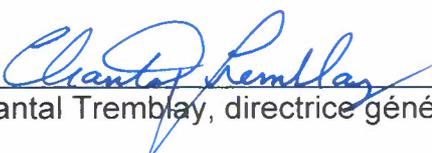
  
Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière

=====  
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Tremblay, greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

  
Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière